

## **COMpte RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2019 - 18H30**

Présents : J. Pérantoni, G. Hanus, J. Chardin, H. Rouyer et M. Rouyer.

Absent excusé : /

J. Chardin a été désignée comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 4 décembre 2018**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Examen de l'exercice du droit de préemption urbain sur différentes parcelles**

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur différentes parcelles en cours de vente :

- AA 112-113-120 : place du Château
- AA 84 : 1 rue Allate
- AA 81-82-90-91 : 3 rue Allate
- AA 86 : 6 rue du Pont
- AA 171 : 6 place Saint Gorgon

Le Conseil décide de laisser libre à la vente la parcelle ZE 20, Côte au Pont, d'une contenance de 3 180 m<sup>2</sup>.

### **Taux 2019 des taxes directes locales**

DCM 1-2019 : Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des trois taxes directes locales pour 2019, soit :

- taxe d'habitation à 8,65 %
- taxe sur le foncier bâti à 9,95 %
- taxe sur le foncier non bâti à 24,37 %.

### **Délibération spéciale pour les investissements au titre du budget 2019**

DCM 2-2019 : Le Maire informe le Conseil que différents investissements engagés sur l'exercice 2018 doivent faire l'objet d'un mandatement sans attendre le vote du budget 2019 :

- Citylum (illuminations) 1 255,12 € TTC
- Thiriot (étagères bibliothèque) 375,60 € TTC
- Me Benoît Bodart (acquisition parcelle AA 29) 1 049,80 € TTC.

En conséquence, le Conseil décide, à l'unanimité, d'ouvrir les crédits nécessaires en dépense d'investissement sur l'exercice 2019 aux articles 2188, 2138 et 2111 et s'engage à inscrire ces dépenses au budget primitif 2019, constatant que le montant total de cette autorisation spéciale est inférieur à 25 % des crédits ouverts au budget 2018.

### **Projet de création d'une aire de jeux pour enfants**

Le Maire est autorisé à solliciter des entreprises pour la création d'une aire de jeux pour jeunes enfants autour de l'église. En fonction du coût et des possibilités de subvention, le projet pourrait être conduit en 2020.

## Informations et questions diverses

- Virginie Watier du CAUE 54 viendra le 4 février à 9h30 pour nous conseiller sur le projet d'enfouissement des réseaux, de sécurisation et requalification de la Grande Rue.
- Le sinistre de la rue du Moulin concernant les quatre luminaires LED sera pris en charge par Groupama, sans coefficient de vétusté, à hauteur de 1 138,80 €.
- Suite à des plaintes d'habitants sur les déjections canines trouvées en différents endroits (autour de l'église, rue Saint Joseph et place Saint Gorgon, sous l'abribus...), le Maire rappelle l'interdiction de divagation des chiens et l'obligation de ramassage des déjections par les propriétaires d'animaux. L'arrêté prévoit des contraventions en cas de non-respect de l'obligation.
- Une fois encore, le Maire rappelle que les lingettes ne sont pas biodégradables - contrairement à ce que dit la publicité – et qu'elles doivent être jetées à la poubelle et non dans les toilettes. Le fonctionnement des pompes de la station d'épuration est constamment perturbé par les lingettes, ce qui oblige à des interventions coûteuses. Il en va de même pour les mégots de cigarette qui ne doivent pas être jetés dans les caniveaux et les grilles d'avaloirs car ils ne se dégradent pas et constituent des bouchons. Le Maire indique que la taxe communale d'assainissement est maintenue à 1,50 € HT par m<sup>3</sup> d'eau depuis 2013 et que la poursuite de ces comportements inciviques entraînera une augmentation de tarif pénalisant tous les habitants.
- Les boues de la station d'épuration seront enlevées comme prévu cette année. La société Ceres Environnement sera contactée.
- Le projet d'une deuxième ligne de 225 000 volts sera présenté aux maires concernés le 8 février à Toul. Euvezin figure dans le fuseau prévu par les techniciens. Des réunions seront organisées localement pour informer les habitants des communes concernées par le projet de tracé.
- Le Maire indique que le grand débat national sera organisé à la mi-février. Les maires d'Essey-et-Maizerais et Pannes seront consultés pour une réunion intercommunale.

La séance est levée à 20H00.

NB : le présent compte-rendu est diffusé sous réserve de son approbation par le Conseil municipal lors de sa prochaine séance.